

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2024

---

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2409)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 91

présenté par  
Mme Laernoes

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« environ »

les mots :

« au moins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à consolider l'objectif central de la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles.

Sans rétablir l'objectif de - 50 % initialement proposé pour 2030, la cible de - 45 % retenue par la commission des affaires économiques doit être un minimum à atteindre et pas seulement un cap pour la politique énergétique nationale.